AULT
Onival - Bois de Cise

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 JUIN 2020

Date de convocation : 12 Juin 2020
Date d'affichage : 12 Juin 2020

L'an deux mille Vingt
Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt à 18 heures 00.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur LE MOIGNE Marcel, Maire**

Point n°	Ordre du jour	N° de page(s)
01	Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de M. RICHARD Patrick	2
02	Finances Communales – Budget Principal – Taxes locales – Vote des taux d'imposition	2-3
03	Finances Communales – Budget Principal – Budget primitif 2020	4-5
04	Finances Communales – Budget Campings Municipaux – Budget primitif 2020	5-6
05	Finances Communales – Budget Le Manoir – Budget primitif 2020	6
06	Finances Communales – Budget Assainissement – Budget primitif 2020	7
07	Finances – Admissions en non-valeur	7-8
08	Commune d'Ault/Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard- Stratégie Littorale – Bresle-Somme-Authie – Avenant n°01 à la convention de participation financière	8-9
09	Gestion du personnel – Mise à jour RIFSEEP	9-10
10	Gestion du personnel – Revalorisation des primes de médailles du travail	10-11
11	Création de contrats PEC	11
11bis	Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 01 Septembre 2020	12
12	Classes de Neige 2021	12
13	Commune d'Ault/Gostiau – Camping de la Chapelle – Contentieux Juridica	12-13
14	Numérotations de voiries	13
15	Remboursement Rapidflyer	13
16	C.C.A.S. Remplacement suite à la démission de Mme LEROY Charlotte en qualité de membre de la commission administrative	14
17	S.N.S.M. Logements de surveillants de baignade – Convention à passer avec la Commune de Woignarue	14

Etat des Présences.

Etaient présents :
M. LE MOIGNE Marcel- **Mme BUSNEL** Hélène-**Mme LE MOIGNE** Florence-**M. NICQUET** Alain-**Mme SAUZEAT** Marie-Christine-**M. DERCHE** Jean-Louis- **Mme DHENIN** Viviane-**M. SCHIBLER** Alain-**Mme MAISON** Sabine-**M. WAYER** Christophe-**Mme PRANDO** Gabrielle- **M. HOUBART** Laurent
Absents excusés : M. GUILLERME Teddy
Absents ayant donné pouvoirs : Monsieur Laurent CHOLET à M. Marcel LE MOIGNE - Mme LEROY Charlotte à **M. HOUBART** Laurent
Secrétaire de séance : Mme LE MOIGNE Florence
Secrétaire auxiliaire : MmeTROTEREAU Nicole

A l'ouverture de la séance, M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de pouvoir ajouter des points à l'ordre du jour qui n'étaient pas connus lors de la convocation du Conseil Municipal le 12 Juin 2020. Les points porteront sur :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 01 Septembre 2020 en n°11 Bis
- Remboursement RapidFlyer en n°15
- C.C.A.S. remplacement suite à la démission de Mme LEROY en qualité de membre de la commission administrative en n°16
- S.N.S.M. – Logements des surveillants de baignade – Convention à passer avec la commune de Woignarue en n°17

Les informations diverses porteront le n°18.
Accepté à l'unanimité des membres présents.
Ensuite, M. le Maire informe que la parole sera donnée au public une fois la séance levée et l'ordre du jour épuisé.

I. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE M. RICHARD PATRICK -N° 17.06.2020/01

Suite à la démission de M. Patrick RICHARD, conseiller municipal de la liste minoritaire « AGIR ENSEMBLE POUR AULT » en date du 09 Juin dernière nécessité est faite de pourvoir à son remplacement. Un cas de démission d'un conseil municipal élu sur une liste dont le siège est devenu vacant, c'est le candidat immédiatement après ce dernier qui est appelé à le remplacer - article L. 270 du Code électoral-

De fait c'est M. Laurent HOUBART qui est appelé à siéger.

Ouï l'exposé qui en est fait : le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de l'installation de Monsieur HOUBART Laurent au sein de l'équipe municipale d'AULT.

II. FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - TAXES LOCALES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ETAT 1259 -N° 17.06.2020/02

COMMUNE : 039 AULT
ARRONDISSEMENT : 80 ABBEVILLE
TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AULT

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté • Égalité • Fraternité

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I. RESSOURCES FISCALES À TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 (1)	Taux d'imposition communaux de 2019 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2020 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (4)	Produits à taux constants (col 4 x col 2 ou col 3) (5)
Taxe d'habitation	4 847 113	20,03	>>>	4 598 000	920 979
Taxe foncière (bâti)	2 932 001	28,50	>>>	2 971 000	846 735
Taxe foncière (non bâti)	55 722	64,66	>>>	56 400	36 468
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants	144 846			Total	883 203
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	>>>				

II. DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

1 545 024 (Produit nécessaire à l'équilibre du budget) − 79 439 (Total allocations compensatrices) − (Produit taxe additionnelle FNB) − (Produit des IFER) − (Produit de la CVAE) − (TASCOM) − (DCRTP) − 920 979 (Produit prévisionnel de TH) − (Versement GIR) + 337 887 (Prélèvement GIR) = 883 203 (Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)) + (Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires)

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) (6)	Coefficient de variation proportionnelle (7)	(8)	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTÉS (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe foncière	28,50	Produit attendu 883 203 / 883 203 Produit à taux constants (hors TH)	= 1,000000 (6 décimales)	28.50	28.50	2 971 000	846 735
Taxe foncière (non bâti)	64,66			64.66	64.66	56 400	36 468
CFE	>>>						
						Produit fiscal attendu	883 203

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre)

A AMIENS — Le préfet, le
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
NATHALIE SIGUARD
le 12 MARS 2020

A Ault le 15 Juin 2020
Le maire,

MAIRIE D'AULT

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET À RETOURNER AUX SERVICES FISCAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Mise au vote : 14 voix POUR.

SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2020
COMMUNE

Chapit	SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
	DEPENSES	
011	**Charges à caractère général :** Eau - Electricté - cantine - matériaux - carburant - impôts Téléphone - Fournitures administratives et scolaires entretien divers - maintenance etc...	668 750,00
012	**Charges de personnel** Salaires - charges - assurances - médecine du travail...	1 198 800,00
014	**Atténuation de produits** Dégrèvement Taxe foncière - Taxe d'habitation - Reversement FNGIR - FPIC	738 597,08
65	**Autres charges de gestion courante** Indemnités et retraite Elus - contingent d'incendie - Subventions associations - Participations syndicales -	641 750,98
66	**Charges financières** Intérêts de la dette	14 100,00
67	**Charges exceptionnelles**	6 879,00
6878	**Dotations aux provisions pour risques et char**	100 000,00
022	**Dépenses imprévues**	240 000,00
042	**Opérations d'ordre de transfert entre section** Dotations aux amortissements	140 444,02
	TOTAL DEPENSES	*3 749 321,00*
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*556 837,00*
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*4 306 158,00*
	RECETTES	
013	**Atténuation de charges** Remboursements sur rémunérations du personnel	70 000,00
70	**Produits des services** Concession cimetière - marchés - emplacements BN vente tickets cantine - rembt. Personnel budgets annexes Rembt. Divers etc....	119 000,00
73	**Impôts et taxes**	1 915 373,00
74	**Dotations et participations**	803 139,00
75	**Location appartements, location salles...**	50 000,00
77	**Produits exceptionnels** Mandats annulés - produits des cessions	4 000,00
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections** Travaux en régie	30 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 991 512,00
	REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	*1 314 646,00*
	AL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMUL	*4 306 158,00*

	SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
	DEPENSES	
	Etudes	-
	Travaux divers	642 800,00
	Achat matériel	210 000,00
	Rembt. Capital des emprunts	45 000,00
	Dépôts et cautionnement	1 000,00
	Travaux en Régie	30 000,00
	Dépenses imprévues	50 000,00
041	Opération d'ordre	-
	TOTAL DEPENSES	978 800,00
	RESTES A REALISER 2018	*2 648 000,00*
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*3 626 800,00*
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2018	3 626 800,00
	RECETTES	
	Subventions d'équipement	12 300,00
	Emprunts	-
	FCTVA	160 000,00
	Taxe d'Aménagement	4 000,98
	Dotations aux amortissements	140 444,02
	Excédent de fonctionnement - Affectation du résultat 201	-
024	Produit cession	8 000,00
041	Opération d'ordre	-
	TOTAL RECETTES	324 745,00
	RESTES A REALISER 2018	*2 466 766,00*
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 731 445,00
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	338 518,00
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*556 837,00*
	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT CUMULEES	*3 626 800,00*

LE BUDGET PRIMITIF 2020 EST EQUILIBRE A :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT _____ 4 306 158 !

EN SECTION D'INVESTISSEMENT _____ 3 626 800 !

Mr le Maire présente les axes de réflexion et d'orientation du budget :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses du personnel tout en imprimant une volonté d'équité entre les membres du personnel notamment en ce qui concerne le régime indemnitaire.

- Mise en place d'une stratégie financière avec notamment un emprunt SIVOM pour les travaux de la rue de Paris ; Ce qui permettra de dégager de l'autofinancement pour financer des équipements, des travaux de voirie.
- Cet autofinancement est constitué grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi par le maintien des recettes notamment fiscales c'est pourquoi Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition tout en gardant en perspective l'exonération de la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales à l'horizon 2023.
- Cet autofinancement est nécessaire pour financer les équipements mais surtout aux programmes déjà engagés par l'ancienne municipalité à savoir : centre culturel- travaux rue de Paris et l'aménagement du centre bourg
- Nous devons également équiper notre commune en matériel efficient (tondeuse, karcher, …)
- Nous devons prévoir de nouveaux investissements : navette pour le CCAS- travaux d'urgence sur l'église – renouvellement parc informatique Mairie – équipement informatique Ecole

Mr le Maire rappelle que le budget se vote par chapitre avec une présentation par opération pour l'investissement.

Il est précisé que le compte administratif reprenant les résultats de 2019 a été voté en février 2020 par l'ancien conseil municipal.

Ce budget 2020 reprend surtout les engagements financés signés avant 2020 avec une reprise en restes à réaliser en dépenses de 2 648 666.66 euros

Mise au vote section de fonctionnement 12 POUR – 2 CONTRE

Mise au vote section d'investissement : 14 POUR.

IV. FINANCES COMMUNALES – BUDGET CAMPINGS MUNICIPAUX – BUDGET PRIMITIF 2020 -N° 17.06.2020/04

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	DEPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général : *Eau - Electricité - matériaux - carburant - impôts Téléphone - Fournitures administratives entretien divers etc..*	110 250,00
012	Charges de personnel *Salaires - charges*	85 000,00
65	Autres charges de gestion courante	12 942,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
022	Dépenses imprévues	7 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section *Mise à la réforme de biens Dotations aux amortissements*	32 244,10
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	250 436,10
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 122,90
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2020	275 559,00
	RECETTES	
70	Produits des services	170 000,00
77	Produits exceptionnels *Mandats annulés - produits des cessions*	-
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	170 000,00
	REPORT EXCEDENT 2019	105 559,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2020	275 559,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
		MONTANT
	DEPENSES	
	Travaux et achat matériel divers	111 500,00
	Restes à réaliser 2019	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2020	111 500,00
	RECETTES	
	Dotations aux amortissements	32 244,10
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	*32 244,10*
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	*54 133,00*
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 122,90
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2020	111 500,00

LE BUDGET PRIMITIF 2020 EST EQUILIBRE A :	
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	*275 559 €*
EN SECTION D'INVESTISSEMENT.....	*111 500 €*

M. le Maire précise que les deux campings doivent être développés afin d'optimiser les recettes.

Mise au vote section de fonctionnement et section d'investissement : 14 Voix POUR.

V. FINANCES COMMUNALES – BUDGET LE MANOIR – BUDGET PRIMITIF 2020 -N° 17.06.2020/05

SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2020

MANOIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général :	72 080,00
	Eau - Electricité - matériaux - carburant - impôts	
	Téléphone - Fournitures administratives	
	entretien divers etc..	
012	Charges de personnel	-
	Salaires - charges	
65	Autres charges de gestion courante	-
67	Charges exceptionnelles	-
022	Dépenses imprévues	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	-
	Mise à la réforme de biens	
	Dotations aux amortissements	452,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2020	72 532,00
	RECETTES	
70	Produits des services	
74	Subvention communale	72 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72 000,00
	REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	532,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2020	72 532,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		MONTANT
	DEPENSES	
	Travaux et achat matériel divers	*2 716,00*
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2020	*2 716,00*
	RECETTES	-
	Dotation aux amortissements	*452,00*
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	*452,00*
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	*2 264,00*
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2020	*2 716,00*

LE BUDGET PRIMITIF 2020 EST EQUILIBRE A :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT..... 72 532 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT..... 2 716 €

Il est précisé que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de retirer de la vente le Manoir- La réhabilitation sera étudiée dès septembre.

Mise au vote section de fonctionnement et section d'investissement : 12 voix pour – 2 voix contre.

VI. FINANCES COMMUNALES – BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2020 - N° 17.06.2020/06

SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2020

ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général : *Entretien et réparation réseaux, études et recherches, rémunération d'intermédiaires et honoraires*	37 500,00
012	Charges de personnel *Salaires - charges*	-
65	Autres charges de gestion courante	-
66	Charges financières *(intérêts des emprunts)*	7 100,00
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	2 599,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section *Dotations aux amortissements*	46 126,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	*93 325,00*
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*48 166,00*
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2020	*141 491,00*
	RECETTES	
70611	Redevances d'assainissement	65 000,00
74	Subvention d'exploitation (SPANC)	1 250,00
754	Redevance pour défaut de branchement	4 500,00
	Régularisation subventions	10 636,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	*81 386,00*
	REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019	*60 105,00*
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2020	*141 491,00*

SECTION D'INVESTISSEMENT

		MONTANT
	DEPENSES	
	Frais d'études	-
	Travaux d'Assainissement Rue de Paris	-
	Travaux d'Assainissement Rue de St. Valery	450 000,00
	Travaux ReDéploiement des réseaux	1 200 000,00
	Remboursement capital des emprunts	17 900,00
	Dépenses imprévues	-
	Opérations d'ordre	
	Régularisation subventions	10 636,00
	Transfert droit à déduction TVA	58 170,00
	RESTES A REALISER 2019	203 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2020	*1 939 706,00*
	RECETTES	
	Subventions d'équipement	980 500,00
	Emprunt	450 000,00
	Récupération TVA	58 170,00
	Opérations d'ordre	
28156	*Dotations aux amortissements*	*46 126,00*
2156	*Transfert droit à déduction TVA*	*58 170,00*
	Excédent de fonctionnement -Affectation du résultat	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	*1 592 966,00*
	REPORT EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019	*298 574,00*
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*48 166,00*
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2020	*1 939 706,00*

LE BUDGET PRIMITIF 2020 EST EQUILIBRE A :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT..... 141 491 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT ..... 1 939 706 €

Mr le Maire précise que des gros travaux sont programmés.

Mise au vote section de fonctionnement et section d'investissement : 14 voix pour.

VII. FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR -N° 17.06.2020/07

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le principe de l'admission en non-valeur

L'**admission en non-valeur** est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables. La décision d'**admission en non-valeur** relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'état dressé par le comptable public et ses propositions d'admissions en non- valeur à savoir :

Pour les deux campings municipaux, pour un titre d'exercice de 2016, 2017, 2018, pour un montant total : 5 668.83 €- - Cinq Mille Six cent soixante -huit euros, 83 Centimes.

Ouï l'exposé qui en est fait, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour

- **Accepte ces admissions en non-valeur pour la somme de : 5 668.83 €- - Cinq Mille Six cent soixante- huit euros, 83 centimes.**
- **Charge le maire pour prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.**

VIII. COMMUNE D'AULT/SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME-GRAND LITTORAL PICARD-STRATEGIE LITTORALE – BRESLE-SOMME- AUTHIE- AVENANT N°01 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE 2016-2023 -N° 17.06.2020/08

La Convention-cadre de la stratégie littorale Bresle Somme Authie a été signée le 7 septembre 2016. Elle concerne la mise en œuvre d'un premier programme d'actions de la stratégie littorale pour la période 2016-2021.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, une convention de participation financière entre la commune d'Ault et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard a été signée en juillet 2017.

Depuis la signature de ces conventions, plusieurs évolutions sont venues impacter le déroulement du programme d'actions et notamment :

- Entrée en vigueur de la compétence GEMAPI qui a nécessité une réorganisation totale de la compétence sur le territoire : transfert de compétence des communes aux EPCI (Communauté de communes des villes Sœurs, Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre, Communauté d'Agglomération Baie de Somme) au premier janvier 2018, adhésion des EPCI au SMBS-GLP avec modification des statuts adoptée en juillet 2018, dossier de labellisation en EPAGE du SMBS-GLP déposé en 2019 et actuellement en cours d'instruction ;
- Modification des modalités de financement de la part du bloc communal ;
- Evolution des modalités de financement des partenaires :
- Adoption du 11ème Programme des Agences de l'Eau impliquant des modifications du taux d'accompagnement sur certaines actions ;
- Réduction de 40% de la participation du FEDER Picardie (perte nette de crédits de l'axe 4 du Programme Opérationnel sur lequel émarge la stratégie littorale BSA, pour non atteinte de l'objectif financier) ;
- Financements complémentaires du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) suite à la loi de finance 2019 ;
- Décision de recourir à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
- Et enfin, en conséquence de l'ensemble des points ci-dessus, la nécessité de proroger la durée initiale du projet de deux années.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, un avenant n°1 à la convention cadre de la Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie a été approuvé par l'ensemble des financeurs, qui a pour objet - De prolonger la durée du projet de deux années, en portant la fin de la Convention au 31 décembre 2023 ;

- D'intégrer quelques nouvelles actions apparues nécessaires et de préciser certaines actions du programme
- De mettre à jour le montant prévisionnel, la priorisation et les modalités de financement du programme d'actions.

Ce qui nécessite que la commune d'AULT prenne un avenant n° 01 à la convention de participation financière à passer avec le SMBdS – GLP

Ci-après le tableau de la participation financière de la commune en fonction des différentes fiches actions.

Partie 1 : Aspects techniques, réduction de la vulnérabilité			
Intitulé	**Maîtrise d'ouvrage**	**Montant total HT**	**Participation prévisionnelle de la commune d'Ault HT**
Fiche Action 1-A : Imperméabilisation des espaces publics	Commune d'Ault avec délégation au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard	Etudes 129 118 €	25 824 €
		travaux 5 325 896 €	923 579 €
Fiche Action 1-B : Création de deux bassins de rétention	Communauté de Commune des Villes Sœurs, avec délégation au SIVOM de la Région d'Ault	600 000 €	0 €
Fiche Action 1-C : Accompagnement à la mise en place d'un SPANC	Propriétaires concernés par la zone rouge au Bois de Cise et Commune d'Ault	120 000 €	0 €
Partie 2 – Résilience adaptation			
Fiche Action 2-A : Création d'un nouveau collecteur d'eaux usées hors zone à risque	Commune d'Ault	Etudes 88 160 €	17 632 €
		Travaux 1 143 840 €	228 768 €
Fiche Action 2-B : Mise en place de bouclages et d'hydrant sur le réseau eau potable	Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP)	70 000 €	33 600 €
Fiche Action 2-C : Etude géotechnique de définition pour le devenir du site du casino et front de mer Bois de Cise	Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard	120 000 €	0 €
Fiche Action 2-D : Etude exploratoire et pré-programmation urbaine	Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard	200 000 €	0 €

Mise au vote : 14 voix POUR.

IX. GESTION DU PERSONNEL – MISE A JOUR RIFSEEP -N° 17.06.2020/09

Il s'agit d'intégrer les filières non prévues dans la délibération de mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions- Sujétions- Expertises- et Engagement Professionnel -en date du 15 Juin 2017

Fiches de présentation

Filière technique : Ingénieurs et techniciens territoriaux

Cadre d'emplois des ingénieurs	Plafonds IFSE (annuels)		Plafonds CIA (annuels)
	Agents non logés	Agents logés	
Groupe 1	36 210 €	22 310 €	6 390 €
Groupe 2	32 130 €	17 205 €	5 670 €
Groupe 3	25 500 €	14 320 €	4 500 €

Cadre d'emplois des techniciens	Plafonds IFSE (annuels)		Plafonds CIA (annuels)
	Agents non logés	Agents logés	
Groupe 1	17 480 €	8 030 €	2 380 €
Groupe 2	16 015 €	7 220 €	2 185 €
Groupe 3	14 650 €	6 670 €	1 995 €

Filière culturelle : Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques et Adjoints de patrimoine

Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Plafonds IFSE (annuels)	Plafonds CIA (annuels)
Groupe 1	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	14 960 €	2 040 €

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Plafonds IFSE (annuels)		Plafonds CIA (annuels)
	Agents non logés	Agents logés	
Groupe 1	11 340 €	7 090 €	1 260 €

Ouï l'exposé qui en est fait, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour :

- **Accepte cette actualisation pour les cadres d'emplois sus-visés.**
- **- Charge le Maire pour prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.**

X. GESTION DU PERSONNEL – REVALORISATION DES PRIMES DE MEDAILLES DU TRAVAIL -N° 17.06.2020/10

Au titre des médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales, Il est proposé à l'assemblée de revaloriser les primes versées aux agents de la collectivité qui en seront récipiendaires comme suit :

Argent . . . . . 170.00 €
Vermeil . . . . . 185.00 €
Or . . . . . 245.00 €
au lieu de 100 € actuellement.

Ouï l'exposé qui en est fait, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour :

- **Accepte la revalorisation détaillée ci-dessus.**
- **Charge le Maire pour prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.**

XI. CREATION DE CONTRATS PEC – PARCOURS EMPLOI-COMPETENCES -N° 17.06.2020/11

À quoi sert un emploi PEC ? Quels sont les avantages ?
Le PEC, aussi appelé CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), a été mis en place en 2018 pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement spécifique sur la durée.
Le Parcours Emploi Compétences est un contrat de travail de droit privé pouvant prendre la forme d'un CDD ou d'un CDI. Il permet à la personne qui en bénéficie de jouir des mêmes conditions d'embauche que tout autre salarié de l'entreprise dans laquelle elle est employée.
Pourquoi bénéficier du PEC Pôle Emploi pour le salarié ?
Il s'agit d'un contrat de travail particulier dans la mesure où il permet au salarié d'avoir un accompagnement spécifique pendant toute la durée de son contrat de travail, à savoir :

- Une aide à la prise de poste
- Un tutorat avec un autre salarié de l'entreprise pour la construction, notamment, de son projet professionnel
- Des actions de formation pour monter en compétences (VAE, bilan de compétences, pré-qualification, etc.)
- Une aide pour la recherche d'emploi à l'issue du PEC

L'objectif : permettre à la personne suivant un Parcours Emploi Compétences de retrouver un emploi sur la durée en renforçant ses compétences.
Quels sont les avantages du PEC pour l'employeur ?
Si le dispositif comporte des avantages pour le bénéficiaire du contrat Parcours Emploi Compétences, il permet aussi à l'employeur de :

- Combler ses besoins en recrutement sur des postes qui ne trouvent pas preneur
- Toucher une aide à l'insertion professionnelle (de 30% à 60% du SMIC versés chaque mois et par avance pendant tout le PEC), et une aide à la formation

Bénéficier d'une « réduction générale » sur ses charges sociales (cotisations et contributions patronales diverses

Ouï l'exposé qui en est fait :
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents 14 voix Pour :

-Donne un avis favorable pour la création, à compter du 20 Juin 2020, d'un ou deux contrats – Parcours Emploi – Compétences – PEC-, qui seront ensuite pourvus en cas de besoin

-Autorise le Maire à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

XI BIS. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2020- N°17.06.2020/11BIS

Le Maire explique qu'afin de répondre aux objectifs du programme municipal, les interventions d'un animateur en appui aux élus et aux bénévoles sont nécessaires, elles seront nouvelles au sein de la collectivité et donc à inventer. Des priorités seront à définir et une polyvalence sera de plus en plus nécessaire au fil de la mise en œuvre du programme.

Ouï l'exposé qui en est fait, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : 14 voix Pour –

- **Autorise la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial – catégorie C. - à temps complet – 35 h/35°, ce à compter du 01 Septembre 2020.**
- **Autorise le Maire à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.**

XII. CLASSES DE NEIGE 2021 -N° 17.06.2020/12

Contact a été pris avec le centre de vacances 'La Joie de Vivre' à VALLOIRE en Savoie pour l'organisation du séjour bénéficiant à 24 élèves et accompagnateurs, pour une arrivée le 13/03/2021 au 21/03/2021 – soit 09 jours.
Le détail du devis est présenté par le Maire,
Prix / enfant : 65.00€ x 9 jours = 585.00€
Prix par enseignant : Gratuit pour un enseignant
Prix par accompagnateur : 49.50€ x 9 jours = 445.50€ - gratuit pour un accompagnateur
Le devis ne comprend pas les options qui seront à régler directement aux prestataires.

Ouï l'exposé qui en fait :
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte le principe de l'organisation des classes de neige pour Mars 2021 aux modalités financières énoncées**
- **Autorise le Maire à signer le devis et la convention afférente et à prendre toutes les dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.**

XIII. COMMUNE D'AULT/GOSTIAU – CAMPING DE LA CHAPELLE – CONTENTIEUX JURIDICA -N° 17.06.2020/13

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Lors d'un séjour passé au Camping de la Chapelle du 25 au 28 Octobre 2019, dans un mobil home communal, une coupure de courant a privé les locataires d'électricité et de chauffage pendant 03 jours. Prix acquitté pour le séjour : 225 €.
Eu égard au trouble de jouissance subi Mme GOSTIAU, occupante des lieux, cette dernière a demandé à la commune le remboursement, ce qui lui a été refusé alors,

elle a donc saisi sa protection juridique JURIDICA afin de défendre ses intérêts. Cette dernière vient à nouveau de nous relancer.

Ouï l'exposé qui en est fait, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour

Considérant le trouble de jouissance subi par l'intéressée

- **Accepte de lui rembourser la somme de 225.00 € - Deux cent vingt- cinq euros**
- **Charge le Maire pour prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération**

XIV. NUMEROTATIONS DE VOIRIES -N° 17.06.2020/14

Afin de parfaire la numérotation de voirie Rue Gros en ce qui concerne 3 parcelles situées entre les n°11 et 13

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour :

- **Décide de les numéroter comme suit :**
- **Parcelle AB 283.....11/2**
- **Parcelle AB 915.....11/3**
- **Parcelle AB 914.....11/4**

- **Charge le Maire pour prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération notamment de la communiquer à tous les services intéressés.**

- Par ailleurs sur interpellation du propriétaire de la parcelle AB 656 Ruelle du Casino, ce dernier a demandé une rectification dans le sens que son acte notarié porte le n°26, alors que c'est le n°24 qui lui est attribué.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour :

Après vérification, considérant que cette dite parcelle est bien référencée au n°24 sur la matrice cadastrale :

DECIDE de ne pas opérer de rectification.

La parcelle AB 656 porte bien le n°24

XV. REMBOURSEMENT RAPIDFLYER -N° 17.06.2020/15

Il est exposé ce qui suit :

Lors de la commande de la lettre de Juin 2020, chez RAPIDFLYER, la facture a été réglée directement par M. Jean-Louis LAFORET, collaborateur bénévole au vu de l'urgence, nécessité est donc faite de la lui rembourser pour la somme de 163.56 €, correspondant à la facture n° 4037459

Ouï l'exposé qui en est fait, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour :

- **Accepte le remboursement de 163.56 € - Cent soixante -trois euros, 56 centimes à Monsieur LAFORET Jean-Louis, collaborateur bénévole**
- **Charge le Maire pour prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération**

XVI. C.C.A.S. REMPLACEMENT SUITE A LA DEMISSION DE MME LEROY CHARLOTTE EN QUALITE DE MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE -N° 17.06.2020/16

Mme LEROY Charlotte, qui a été désignée membre de la commission administrative du C.C.A.S d'AULT, par délibération du 28/05/2020, souhaite s'en retirer pour des raisons de disponibilité liée à son activité professionnelle.
Il est proposé à l'assemblée délibérante de la remplacer par M. HOUBART Laurent, membre de la liste minoritaire, à compter du 16 Juin 2020.

Ouï l'exposé qui en est fait, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents – 14 voix Pour :

- **Accepte que Monsieur HOUBART siège au sein de la commission administrative du CCAS en remplacement de Mme Charlotte LEROY, à compter du 16 Juin 2020.**
- **Charge le Maire pour prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération**

XVII. S.N.S.M. – LOGEMENTS DES SURVEILLANTS DE BAIGNADE – CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNE DE WOIGNARUE -N° 17.06.2020/17

Dans le cadre de l'accueil pendant la saison estivale des maître-nageurs-sauveteurs mis à disposition par la S.N.S.M. pour assurer la surveillance des plages, nécessité est faite de leur assurer un logement décent disposant d'un minimum de confort.

Considérant que la commune de WOIGNARUE ne dispose pas de ce type d'hébergement, il serait à convenir de lui mettre à disposition des appartements à la Résidence 'Le Manoir', tenant compte de l'hébergement personnel réglementaire du chef de poste et de la mixité de l'équipe et ce pour la période de Juillet à Août 2020, moyennant une participation financière de 1500€, comme les deux années précédentes.

Ouï l'exposé qui en est fait :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : 14 voix POUR :

- **Accepte la mise à disposition d'appartements sis Résidence Le Manoir pour y loger le personnel S.N.S.M. de la commune de WOIGNARUE, pendant la saison balnéaire, moyennant le prix de 1 500.00€ pour Juillet et Août 2020.**
- **Autorise le Maire à signer la convention afférente qui s'en suivra et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Problèmes de civisme :

Le problème de stationnement étant évoqué, il est rappelé que le stationnement sur les trottoirs est interdit.

Le stationnement est évoqué notamment rue de Saint Valéry.

Mr le Maire rappelle le coût des travaux de réfection des voiries. Il est souligné la vitesse excessive sur la commune, notamment rue de Paris. Dans cette rue qui a été entièrement refaite, il est regretté de voir les véhicules circuler sur les trottoirs.

Le problème des ordures ménagères est évoqué.

Mr le Maire précise qu'un agent a été recruté pour vider toutes les poubelles qui débordent. Un manque de civisme est constaté : des sacs éventrés traînent. Il est rappelé que le ramassage des ordures ménagères au lieu le mercredi, les poubelles sont à sortir au plus tôt le mardi fin de journée. Pour les autres jours il y a possibilité de déposer les sacs dans les conteneurs enterrés.

Mr le Maire précise qu'il a rendez-vous avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour évoquer la cadence et le jour de ramassage des ordures ménagères. Le vidage des conteneurs enterrés sera également abordé

Résultats de l'appel d'offre des commerçants non sédentaires :

Il y aura 4 commerçants à Onival et 1 autre au Bois de Cise qui ne sera autorisé à vendre que du sucré.

Mr le Maire précise que les commerçants ont proposé un prix d'emplacement plus élevé que celui de base.

Dès la saison prochaine, un aménagement plus esthétique pourrait être envisagé.

Eglise :

Suite à une visite il a été décidé de faire procéder à un nettoyage en vue de sa réouverture. La sonorisation fonctionne. Un électricien est passé afin de trouver une solution de chauffage dès cet hiver.

Un diagnostic sera demandé afin de voir pour lancer une première phase de travaux d'urgence.

Centre communal d'action sociale:

La navette pour le transport des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité est maintenant en fonction.

La situation des aides à domicile, sans contrat de travail depuis des années, va être régularisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée afin de donner la parole au public

- Une personne soulève de nouveau le problème de l'écoulement des eaux Grande Rue. Il est répondu qu'une réunion a été programmée. Des travaux sont

prévus pour 2021 – il convient de trouver la meilleure solution. L'aménagement du centre bourg traite également le sujet.

- Une personne pose le gros problème de réception et de réseaux téléphoniques dans le Bois de CISE. Il est répondu que le problème est connu.
  On est sur de la téléphonie analogique qui utilise les propriétés physiques d'un support pour faire transiter un signal.
  La solution idéale reste la fibre.

  Autrefois il y avait sur Ault 2 émetteurs- Il manque un relais. Des contacts vont être pris pour trouver une solution.

_____ FIN

La Secrétaire de séance,
Mme. LE MOIGNE Florence

Marcel LE MOIGNE
Maire

MAIRIE D'AULT
80460